

Médicaments après 65 ans : effets indésirables fréquents (iatrogénie)

03 février 2021

La iatrogénie médicamenteuse désigne l'ensemble des effets indésirables provoqués par la prise d'un ou plusieurs médicaments. L'Assurance Maladie et les professionnels de santé se mobilisent pour mettre en place une prévention active contre ce risque qui affecte particulièrement les personnes âgées.

QU'EST-CE QUE LA IATROGÉNIE MÉDICAMENTEUSE ?

Les médicaments sont efficaces contre certaines maladies, mais leur usage n'est pas anodin. Qu'ils soient pris seuls ou en association, ils peuvent avoir des **effets indésirables** plus ou moins graves sur l'état de santé de la personne. Ce risque, appelé **iatrogénie médicamenteuse**, regroupe des symptômes très divers : depuis la simple fatigue jusqu'à l'hémorragie digestive, voire même la fracture de la hanche.

La prise de médicaments s'étant aujourd'hui banalisée, ces risques de iatrogénie sont trop souvent sous-estimés. Ils sont toutefois souvent **évitables**, car ils résultent, par exemple :

- d'une erreur dans la prise du médicament. Celui-ci est pris au mauvais horaire, en double dose, etc. ;
- d'une interaction entre différents médicaments d'un même traitement.

En revanche, certains risques de iatrogénie ne sont **pas évitables** :

- lorsque les effets indésirables sont liés au médicament lui-même. Ils sont alors indiqués dans la notice d'utilisation du médicament ;
 - en cas d'allergies, si elles ne sont pas connues avant la prise du médicament.
-

POURQUOI LES PERSONNES ÂGÉES SONT-ELLES PLUS CONCERNÉES PAR LA IATROGÉNIE ?

Chacun est potentiellement concerné par la iatrogénie médicamenteuse. Mais ce risque augmente chez le sujet âgé, notamment chez les personnes consommant plusieurs médicaments.

Avec l'âge, l'organisme vieillit et certaines fonctions importantes du corps se modifient, comme l'élimination de certains médicaments par les reins ou des toxines par le foie. Cela peut avoir des conséquences sur l'efficacité d'un traitement, mais aussi sur la tolérance et la toxicité des médicaments.

Les personnes âgées sont donc globalement plus sensibles aux modifications des doses de leurs médicaments ou à l'ajout d'un médicament à un traitement médicamenteux en cours.

Les principaux effets du vieillissement sur les traitements médicamenteux

Avec l'âge, plusieurs fonctions du corps changent. Le vieillissement :

- des organes digestifs entraîne des modifications du transit intestinal (constipation), qui peuvent avoir des conséquences sur les quantités de médicaments qui passent dans l'organisme ;
- des organes qui participent à l'élimination des médicaments (le foie et le rein principalement) peut conduire à une accumulation de résidus médicamenteux au fil des prises, et aboutir à l'apparition d'effets indésirables ;
- peut avoir des conséquences sur l'équilibre. Un changement brutal de position peut provoquer un vertige et favoriser une chute. Il est donc très important de toujours prendre le temps de se lever et d'être vigilant si un traitement est en cours et qu'il comprend des médicaments risquant d'engendrer des problèmes d'équilibre ;
- conduit souvent à une modification importante du poids (amaigrissement), susceptible d'entraîner des changements de l'activité des médicaments dans l'organisme et de rendre les personnes plus sensibles à leurs effets ;
- amène généralement à une diminution de la sensation de soif qui peut entraîner une déshydratation. Celle-ci modifie également la concentration des médicaments dans l'organisme, avec une possible augmentation de leur toxicité.

Le risque iatrogène augmente avec le nombre de médicaments

Il est fréquent que les traitements des personnes âgées comportent plusieurs médicaments. L'augmentation de leur nombre, associée au vieillissement de l'organisme, expose davantage au risque iatrogène.

UNE PRÉVENTION ACTIVE POUR LES PERSONNES ÂGÉES DE PLUS DE 65 ANS

L'Assurance Maladie et les professionnels de santé ont décidé de mettre en place une **prévention active** afin de diminuer les risques liés aux médicaments pour les personnes de plus de 65 ans.

Quelques conseils pour diminuer le risque iatrogène

Il vous est possible d'agir pour limiter les risques de iatrogénie médicamenteuse.

Évitez l'automédication, ou n'y ayez recours que sur les conseils d'un professionnel de santé (pharmacien, médecin), y compris pour les maladies bénignes (douleurs, rhinopharyngite, etc.).

Autorisez tous les professionnels de santé consultés (chirurgiens-dentistes, médecins, etc.) à accéder aux informations sur vos traitements en cours ou passés.

Dans tous les cas, signalez aux professionnels de santé l'intégralité des médicaments que vous prenez, y compris en automédication (plantes, compléments alimentaires, etc.). Si besoin, vous pouvez leur montrer vos dernières ordonnances.

N'hésitez pas à demander à votre médecin traitant ou à votre pharmacien si votre traitement comporte des contraintes importantes à respecter tels que les heures de prises, les conditions de prise particulières, les aliments à éviter, etc.

Vous pouvez utiliser un pilulier pour préparer la prise de vos médicaments. En cas de prises routinières, ce boîtier organisé permet d'éviter des oublis ou des erreurs de dosages.

Comment accéder aux informations sur vos traitements médicamenteux ?

Uniquement avec votre accord :

chaque professionnel de santé peut avoir accès à votre Dossier médical partagé (DMP) qui comprend l'ensemble des informations sur votre santé, vos antécédents et vos maladies et traitements actuels ; votre pharmacien peut vous ouvrir un dossier pharmaceutique et l'alimenter à chaque délivrance de médicaments afin de faciliter l'analyse pharmaceutique de vos traitements et mieux vous conseiller.

Diminuez votre risque iatrogène avec votre médecin traitant

Tout d'abord, l'ajout d'un médicament au traitement habituel ne peut être décidé que par votre médecin traitant.

Aussi, avec votre médecin, il est recommandé de :

faire régulièrement le bilan de votre traitement pour réévaluer l'intérêt de chacun des médicaments prescrits. Cela peut aussi être fait sur rendez-vous avec votre pharmacien et selon votre traitement ;

discuter de vos habitudes de vie. Un simple changement de l'une d'entre-elles peut parfois suffire à réduire la consommation de médicaments. Par exemple, en cas d'insomnie, l'adoption de comportements qui favorisent la qualité de votre sommeil peut permettre l'arrêt de la prise de somnifères.

Il est aussi important d'informer votre médecin ou votre pharmacien de l'apparition de certains signes inhabituels vous alertant d'un possible risque iatrogène.

Sources

Lire aussi

[Le médicament](#)

[Les interactions médicamenteuses](#)

[Comment bien lire une ordonnance de médicaments ?](#)

Cet article vous a-t-il été utile ?

OUI

NON